

Sujet : Contribution pour le PLUi

De : gautier-laborie@laposte.net

Date : 31/07/2019 à 16:05

Pour : enquetepublique@dronneetbelle.fr

Mesdames, Messieurs les commissaires-enquêteurs

Habitante de Champagnac de Bélair, je n'ai pu aller à aucune réunion d'information en raison de mes obligations professionnelles et je le regrette. Je me suis plongée à plusieurs reprises dans les documents du PLUi et j'avoue n'en avoir pas compris toutes les subtilités.

Cependant, j'en retire plusieurs observations (*en italique*) dont je souhaite vous faire part.

- Dans la pièce n°1,

Sur la carte, Champagnac est présenté comme un espace uniquement orienté vers l'activité industrielle. C'est évident que ce n'est pas que cela! Ce n'est pas parce qu'il y a déjà des entreprises qu'il faudrait imaginer regrouper là toute nouvelle implantation industrielle. Il y a aussi des habitants qui adorent parcourir en toute tranquillité les très nombreux circuits de randonnée qui traversent cette commune.

On vente pour Champagnac:

"Un patrimoine bâti et naturel attractif, levier d'un tourisme durable de qualité... Proposant une diversité dans la typologie et la gamme de ses hébergements touristiques... et de multiples activités de pleine nature, sportives, culturelles,"

La piscine est donc bien un atout de Champagnac (du moins jusqu'en 2017) qui attire les touristes de cette commune dans les logements locatifs d'été. La collectivité doit absolument s'engager à maintenir cet équipement sportif. Je n'ai pas lu d'engagement ferme dans ce sens et cela m'inquiète.

- Dans la pièce n°4b, Pistes de confortement et d'amélioration pour Champagnac de Bélair, il est écrit entre autres :

1- "Reconnecter le bourg ancien et le quartier sud en recentrant la production de logements neufs sur les parcelles libres situées entre les deux et favoriser les déplacements doux"

Plusieurs questions: où sont les parcelles libres? et où sont les propositions concrètes de pistes cyclables et piétonnes qui seules, permettraient de sécuriser les déplacements "doux" entre ces deux zones?

En règle générale, je trouve le document très vague sur les aménagements à prévoir pour la circulation des cyclistes. Habitée à me déplacer à vélo dans d'autres régions de France, j'ai pu constater que nous sommes ici très en retard, tant pour signaler les voies partagées que pour la mise en place de voies dédiées spécifiquement aux vélos.

2- "Revaloriser le lien à l'eau et les espaces de loisirs"

En toute logique, ça veut bien dire encore réhabiliter la piscine le plus vite possible.

Ca pourrait impliquer aussi un circuit pédestre autour de la Dronne qui est si belle à cet endroit.

- Dans la pièce n°5, les plans sont incompréhensibles puisqu'il n'y a aucun repère identifiable (même pas le n° des routes)

Dans le document sur l'amélioration de l'habitat. Il me semble que pour encourager les gens (et particulièrement des jeunes) à venir ici, on pourrait imaginer des aides pour les gens qui font de l'autoconstruction ou/et restaurent des vieux bâtiments. Ils ne font pas forcément recours aux artisans. Par contre, ils utilisent souvent des techniques innovantes, font beaucoup travailler les marchands de matériaux et les magasins de bricolage! Pour le moment, les aides sont réservées soit aux gens très démunis soit à ceux qui ont suffisamment d'argent pour faire appel aux artisans. Il y a tout un peuple entre les deux dont il faudrait tenir compte. De plus, ceux-là sont capables de revitaliser un secteur.

Vous remerciant de votre attention, cordialement.

Agnès Gautier